

(1)

(N^o 118.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MARS 1857.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857 (1).

CHAPITRE X.

Amendement proposé par M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Augmenter de 15,000 francs le chiffre de l'article 49.

Amendement présenté par M. DE PERCEVAL.

Réunir les articles 49 et 50, et rédiger l'article unique, comme suit :

« Pensions de 250 francs, en faveur des légionnaires et des décorés de la
» Croix de fer ; subsides aux blessés et combattants de septembre, à leurs
» veuves ou orphelins.

» Charge extraordinaire et temporaire fr. 277,000 »

ARMAND DE PERCEVAL.

Sous-amendement présenté par M. DU MORTIER.

Je propose de déduire de la proposition de M. de Perceval les personnes en faveur de qui la loi a accordé un supplément de dix années.

B.-C. DU MORTIER.

(1) Budget, n^o 176 (session de 1855-1856).
Amendements du Gouvernement, n^{os} 13 et 27.
Rapport, n^o 43.
Nouveaux amendements du Gouvernement, n^{os} 57 et 74.
Rapport sur ces amendements, n^o 84.
Amendements, n^o 108.